

ÉMILLE AILLAUD

13 décembre 2019

Les élections municipales des 3 et 10 mai 1896 portèrent Émile AILLAUD au conseil municipal de Saint-Jean-le-Vieux, qui l'élut maire le 17 mai suivant. Qui était Émile AILLAUD, dont la consonance du patronyme est semblable à celui des vieilles familles locales de Jujurieux et Saint-Jean-le-Vieux, mais dont l'écriture est différente ? Une recherche généalogique rapide apporte la réponse.

Jean Émile AILLAUD naquit le 12 juin 1839 à Nantua où son père Lucien, originaire de Bourg-en-Bresse, tenait un poste de receveur des Finances. Sa mère, Virginie GILARDIN, était fille de Jean-François GILARDIN, propriétaire du château de Champolon à Saint-Jean-le-Vieux, où elle décéda en 1889. Il fit des études classiques à Bourg-en-Bresse et au Lycée Impérial de Lyon qui le gratifia du prix d'excellence en 1856¹. Son père était alors en poste à la perception située rue Royale à Lyon 2^e. Semblablement, Émile débuta une carrière au Ministère des Finances, en tant qu'attaché à la Trésorerie générale de cette dernière ville. Il fut nommé percepteur des Contributions directes en 1863, d'abord à Brignais dans le Rhône, puis à Sennecey-le-Grand en Saône-et-Loire, de 1881 à 1895, année où il prit sa retraite². Dès lors, ce célibataire désira se rapprocher de sa famille qu'il avait à Saint-Jean-le-Vieux. Son père y était inhumé depuis 1878.

Maire de Saint-Jean-le-Vieux

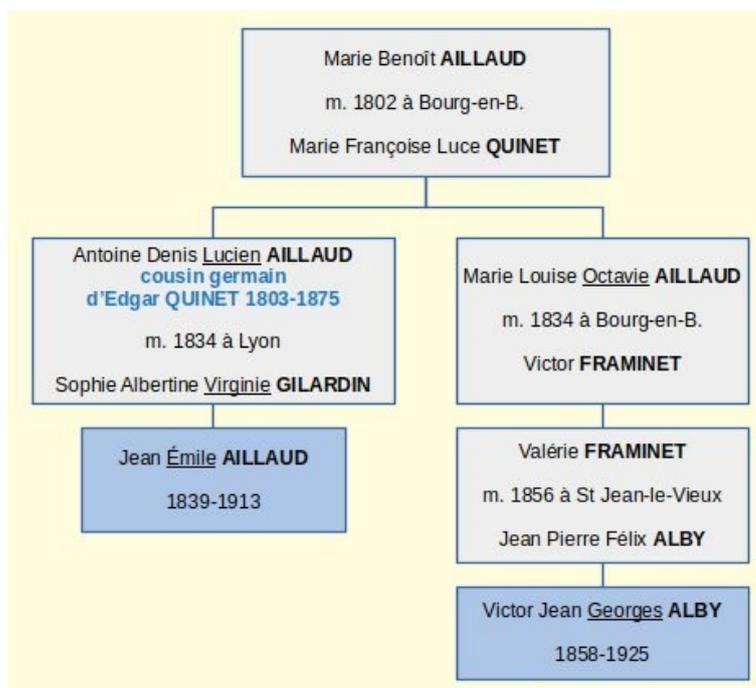
Le 17 mai 1896, Émile AILLAUD fut élu maire à l'unanimité sauf une voix : probablement son bulletin blanc. Il s'attendait probablement à être désigné par ses pairs, car il avait préparé un assez long discours d'installation qui fut reproduit dans les délibérations du Conseil. Laissons-le donc s'exprimer.

1 Source : Le Bien Public, 13 août 1856.

2 Source : Dictionnaire national des contemporains, tome 4, Édition O.G.E., Paris, 1899-1919.



Émile Aillaud – A.D. de l'Ain 100 FI



Relations Aillaud-Alby

Messieurs les conseillers, chers collègue et concitoyens, avec une unanimité bien faite pour me séduire et m'enorgueillir, vous m'avez accordé vos suffrages et me faire l'insigne honneur de me nommer maire de la commune de Saint-Jean-le-Vieux !

Je devrais à mon tour sans voter des remerciements, afin de vous témoigner ma profonde reconnaissance. Je vais bien vous étonner en vous disant que je serais plutôt tenté de regretter votre décision. Certes, je ne puis être que très flatté de cette marque de confiance et d'estime que vous voulez bien m'accorder, en m'appelant à présider aux destinées de la commune. Mais, j'ai beau m'interroger, malgré la bonne opinion que vous avez de moi-même, j'ai quelque peine à me considérer comme le plus digne de votre choix.

Aussi, tout en étant fier de ces suffrages, venus spontanément à moi, n'hésiterais-je pas à décliner l'honneur de cette nomination, si je ne craignais de faire preuve d'ingratitude et de blesser vos justes susceptibilités. Et cependant, ne pourrai-je pas en quelque sorte m'y croire autorisé ?

Certains d'entre vous peuvent-ils ignorer qu'avant ces élections, lorsqu'on est venu me solliciter l'adhésion de ma candidature au Conseil municipal, je n'y ai consenti que sous la réserve de n'être rien autre si cette candidature réussissait ? Aujourd'hui qu'elle a réussi, et au-delà de toutes espérances je n'aurais donc plus qu'à m'en tenir là pour être fidèle à mes paroles.

Si je me vois obligé de l'enfreindre, cette parole, soyez-en certains, c'est uniquement par déférence pour vous et par respect pour les électeurs.

Si par mes acceptations, je consens à ratifier votre vote, c'est, sachez-le bien, pour faire preuve de bonne volonté et pas par dévouement à la chose publique.

En venant me retirer dans ce riant pays, où de chers souvenirs de jeunesse et de famille m'appelaient, où ces intérêts réclamaient ma présence, je n'ai eu d'autre ambition que d'y finir tranquillement mes jours, et comme on dit vulgairement, d'y planter mes choux.

La faveur populaire en a décidé autrement ; désormais il me faudra consacrer mes loisirs à m'occuper d'administration ! Le sort en soit jeté, puisque vous le voulez ; mais vous ne vous en prendrez qu'à vous s'il arrive que l'expérience soit au-dessus de mes forces. Et par là, j'entends aussi bien les forces physiques que les forces morales. Car, sans qu'il y paraisse trop ouvertement et quoi que vous en puissiez penser, ma santé ébranlée exige beaucoup de ménagements, me mettant dans la nécessité de m'absenter souvent. Puissent ces absences, plus ou moins répétées, plus ou moins longues, se concilier avec les exigences administratives !

Je serai donc maire de Saint-Jean-le-Vieux puisque tel est votre désir. Sous vos auspices et à l'aide de votre précieux concours, je vais faire l'apprentissage de mes nouvelles fonctions. Peut-être à ce propos désirez-vous que je vous fasse ma profession de foi ? Elle ne sera ni longue, ni ambiguë.

Pendant vingt-cinq années de carrière honorablement accomplie, j'ose le dire, et consacrée à l'administration des Finances, j'ai servi loyalement le Gouverne-

ment de la République. Je mets quiconque au défi de prouver le contraire. Je suis donc républicain.

Mais, me direz-vous, aujourd'hui tout le monde se prétend républicain, quelle nuance est la vôtre ? Du rose le plus tendre, au rouge le plus écarlate, il y a de la marge et beaucoup de degrés : lesquels adoptez-vous ?

À vrai dire, je n'en adopte aucun, ou pour parler plus exactement je les adopte tous. Sans partis pris, je recherche le bien partout où il se trouve, aussi bien à gauche qu'à droite. Je me déclare républicain et cela suffit. Si à cette désignation vous tenez à joindre des épithètes, dites-vous que je suis républicain indépendant et vous aurez le fond de ma pensée.

D'esprit libéral, je suis partisan des idées modernes, décrivant ces trois mots gravés au frontispice de nos monuments nationaux : Liberté, Égalité, Fraternité ! Pour moi, la liberté de conscience n'est pas un vain mot : je la veux pleine et entière, pour moi comme pour les autres. Il ne serait pas plus me venir à l'idée d'interdire les processions religieuses que de forcer les gens à aller à la messe. Le respect de la loi, la justice égale pour tous seront mes guides, de même que la philanthropie et la solidarité mes fidèles soutiens. J'estime qu'étant tous frères d'une même famille, nous nous devons mutuellement assistance et protection ; que c'est le devoir du siècle d'assister le pauvre, et que pour y arriver, point n'est besoin de faire appel aux théories socialistes, il suffit d'écouter sa conscience.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis bon patriote, et que je ne puis sans émotion considérer un drapeau tricolore entre les mains de nos braves soldats ! Naturellement, je suis ennemi du désordre, quel qu'il soit, et si cela dépend de moi, je ferai mon possible pour l'éviter.

Scrupuleux observateur des règles de comptabilité, pour lesquelles je crois avoir quelques compétences, j'apporterai dans la gestion financière des deniers communaux et hospitaliers tous le soin et l'économie désirables.

Quant aux prestations diverses intéressant la commune, elles ne seront par moi résolues, qu'après une étude sérieuse, et l'avis que vous voudrez-bien émettre à leur sujet. Aussi permettez-moi de compter sur un concours efficace de votre part, et de vous regarder comme des collaborateurs animés des mêmes sentiments de désintéressement et de dévouement aux choses du pays, de façon à me faciliter la tâche que je vais être appelé à remplir. Dans ce but, le choix d'un adjoint est d'une grande importance. Il faut qu'en toutes circonstances celui que vous investirez de ces fonctions puisse me suppléer, et autant que possible qu'il soit sédentaire dans la commune, pour que celle-ci soit toujours représentée par son maire ou son adjoint. Enfin, si j'avais un vœu à émettre, je désirerais, pour la bonne gestion des affaires que cet adjoint habite le bourg.

Telle est d'une manière générale ma façon de voir, que je viens de vous exposer très franchement. Si elle se trouve en opposition formelle avec la vôtre, n'hésitez pas dès maintenant à me le dire, je saurais rentrer dans le rang, avec d'autant plus de facilité que je n'en serais pas encore sorti.

De même que quand mon administration aura cessé de plaire – il faut bien tout

prévoir – je serai heureux de la faire passer en des mains plus habiles, et enchanté de me décharger du fardeau administratif.

Quoi qu'il arrive, et je tiens à vous le dire pour conclure : jamais je n'oublierai le très grand honneur qui m'aura été fait aujourd'hui, honneur dont je me déclare très fier, et qui vous crée, ainsi qu'aux électeurs de Saint-Jean-le-Vieux, des titres durables à ma reconnaissance et à celle de toute ma famille. Permettez-moi de vous en exprimer ma profonde gratitude.

Émile AILLAUD, empreint d'un grand pragmatisme, eut donc la victoire modeste. Depuis son installation au village, il faisait figure de notable en tant que petit-fils de Jean Alphonse GILARDIN³. Il n'était pas le seul à être dans cette position au Conseil. Parmi ses membres siégeait Alfred LOISEAU, ancien magistrat, possédant une résidence bourgeoise à Hauterive, mais ce dernier jouissait d'une popularité moindre. De par son ancienne profession, ses liens familiaux et son personnage d'abord facile, Émile AILLAUD bénéficia immédiatement d'une certaine popularité. Il avait acquis pour résidence l'ancienne demeure d'Honoré Anthelme PASSERAT de la CHAPELLE, maire bienfaiteur de la commune de 1819 à 1865. Un jardinier, Jean-Baptiste DESBOIS, entretenait la propriété ; sa femme était employée comme cuisinière et femme de chambre.



Maison d'Émile Aillaud

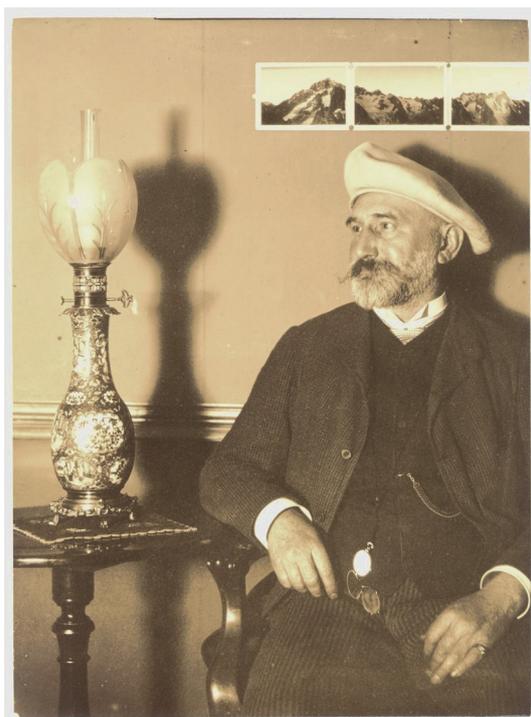
3 Voir le chapitre « Gilardin père et fils ».

Le nouveau maire eut pour adjoint Jean BULIFFON. Le Conseil se composait ainsi : Félix BATAILLARD, tanneur ; Alfred LOISEAU, ex-magistrat ; Jean Alfred BLANC, marchand ; ainsi que huit cultivateurs : Joseph PÉNARD, Pierre BOSSU, Jean-François GUYOT, Jean BULIFFON, Charles BULIFFON, François Joseph PONCET, Jean-François ÉMEYRIAT et Jean-Baptiste ORSET.

Le sort fit que lors des élections suivantes, en mai 1900, Émile AILLAUD se classa, au nombre de voix, à l'avant-dernière place, destinée banale d'un maire sortant. Découragé, il démissionna pour se consacrer entièrement à ses activités personnelles faites de voyages et d'écriture. Son remplaçant fut Félix BATAILLARD, tanneur à Hauterive.

Durant les quatre années de son mandat Émile AILLAUD s'était efforcé d'apaiser les différends et dissensions nés du passage du tramway, dont les deux lignes furent inaugurées en grande pompe le 17 août 1897. Il organisa et équipa la compagnie de sapeurs pompiers, fit endiguer l'Oiselon le long du champ de foire. Il fut aussi délégué cantonal de l'instruction primaire à partir de 1899.

Ses qualités d'humaniste le firent élire président de l'Association fraternelle de prévoyance des Percepteurs de France pour le département de Saône-et-Loire, et à partir de 1903 il présida la société de secours mutuels *l'Union Bugeysienne*. Sportif, talentueux chroniqueur et bon photographe, Émile AILLAUD fut aussi membre du Touring-Club de France, du Club Alpin français et du Club Cévenol. En 1895, on le nomma officier d'Académie ; il fut aussi membre associé de l'Académie de Belles Lettres de Mâcon.



Émile Aillaud dans son univers d'artiste - Col. particulière



Excursion du Club Alpin au Villars (Var) 1896
Cliché Émile Aillaud - Col J. Grimbot

Artiste, photographe et homme de lettres

Sous le pseudonyme d'Émile DAULLIA, anagramme de son patronyme, Émile AILLAUD écrivit, un grand nombre d'ouvrages. Il exposa aussi, comme artiste amateur, des dessins, fusains et aquarelles, aux salons de Lyon et aux expositions de Chalon-sur-Saône⁴.

Avec l'apparition de la photographie, DAULLIA s'initia à cette technique qu'il pratiqua parfois en couleur, en collaboration avec ses fournisseurs : les LUMIÈRE⁵. Il écrivit d'ailleurs une notice intitulée *Les insuccès dans le développement* qu'il publia avec succès dans le N°5 bis de *Photo-Revue* de 1898, édité chez Charles Mendel à Paris. C'est probablement lui qui transmis le goût de la photographie à son jeune cousin, Georges ALBY, qui habitait dans la même rue.

Depuis 2018, Émile AILLAUD dispose d'un fonds aux Archives départementales de l'Ain coté 105 Fi ; ce fonds n'est cependant pas encore ouvert au public. Il comporte *essentiellement des souvenirs de voyages en France et à l'étranger, ainsi que quelques photographies représentant des membres de sa famille à Saint-Jean-le-Vieux, et des vues pour projection pédagogique.*

À partir de janvier 1897 Émile AILLAUD figura comme membre associé de l'Académie de Mâcon⁶. Le 28 décembre 1899, à l'occasion de la nouvelle année, il confirma sa présence au banquet du 4 janvier suivant, en joignant, à son courrier adressé au président, une petite plaquette dédiée à l'Académie, rédigée par ses soins.

Les œuvres de DAULLIA les plus connues sont :

- *Voyage impressionniste en Suisse (huit jours au pas de course)* – E. Dentu, Paris, 1887.
- *Contes cynégétiques* – E. Dentu, Paris, 1888. Historiettes de chasseur.
- *La Vie à Évian-les-Bains* – Berger-Levrault, Paris, 1890. Description d'un voyage et ses impressions sur le Jura suisse.
- *Le tour du Mont-Blanc* – Charles Mendel éditeur, Paris, 1899. Lu à la Société des Belles Lettres de Mâcon le 4 janvier 1900 ; à trait à l'alpinisme⁷.
- *A Peira-Cava* (plaquette lue à la Société le 4 octobre 1900) : course d'hiver dans les montagnes des environs de Nice, à Lucéram et à Peira-Cava⁸.
- *Variétés* (plaquette lue à la Sté le 4 octobre 1900) : récit d'une promenade en mer faite à Nice⁹.
- *Au Pays des Pyrénées* – Charles Mendel éditeur, Paris, 1903. Illustré de 24 planches en *photocollographie*¹⁰, d'après les négatifs de l'auteur.

4 Source : *Annales de l'Académie de Mâcon : société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture*, 1896 (SER3, T1).

5 Voir *Claude-Joseph Bonnet*, Henri Pansu, tome 2, Lyon et Jujurieux, 2012, p. 627.

6 Source : *Annales de l'Académie de Mâcon : société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture*. 1906 (SER3, T11).

7 Source : *Annales de l'Académie de Mâcon : société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture* – 1900 (SER3, T5).

8 Ibidem.

9 Ibidem.

10 **Photocollographie** : procédé de reproduction typographique à l'encre grasse.

- En 1906, il donna une conférence à Nice, sur Constantinople et la Grèce, et le 16 avril 1907, une conférence, avec projections en couleurs sur son voyage en Égypte, intitulée « Aux rives du Nil »¹¹.
- *Souvenirs d'Égypte* – A. Challamel éditeur, Paris, 1908.
- *Dix jours en Corse*, don de l'auteur pour la Revue Mensuelle du Touring-Club de France, A. Challamel, éditeur. Présenté à la Société des Belles Lettres de Mâcon le 3 juin 1910.

Certains de ces ouvrages sont numérisés sur Gallica.

Le Dictionnaire national des contemporains¹² lui attribue aussi :

- *l'Alouette*, monographie de cet oiseau ;
- *Tauromachie*, étude sur ce sport ;
- *Des goûts et des couleurs*,
- *Du froid*, autres études.
- *Une arrestation*, nouvelle dramatique ;
- *Un malentendu*, scénette ;
- *À propos de mon image*, monologue.

Sans autres précisions.

Après une vie bien remplie, Jean Émile AILLAUD décéda le 7 octobre 1913 dans sa maison de Saint-Jean-le-Vieux, à l'âge de 74 ans. Son testament, entre autres dispositions, chargea ses héritiers de verser à l'Académie de Mâcon, en son nom, un don manuel de 300 francs sans aucune charge ni affectation spéciale¹³.

11 Sources : Le Petit Marseillais du 15 avril 1907, page 3.

12 Tome 4, Édition O.G.E., Paris, 1899-1919.

13 Source : *Annales de l'Académie de Mâcon : société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture* – 1913 (SER3, T18)

Double



Madame ALBERT AILLAUD.

Monsieur HENRI RICHARD, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et
Madame HENRI RICHARD; Mademoiselle ALBERTINE AILLAUD.

Monsieur Louis RICHARD.

Monsieur ADRIEN FRAMINET, ancien Juge au Tribunal de Commerce de
Lyon; Madame GUSTAVE FRAMINET; Madame ISIDORE GILARDIN.

Monsieur et Madame JOSEPH MOULY et leurs enfants; Monsieur et Madame
GENTON et leurs enfants; Monsieur et Madame PAUL BARBET; Madame ERNEST
BAL et sa fille; Monsieur et Madame GABRIEL FAYÏSSE et leurs enfants; Monsieur
et Madame GEORGES ALBY et leurs enfants; Madame PAUL ALBY et ses enfants;
Monsieur GEORGES CHAMBARD, Notaire honoraire et Madame GEORGES
CHAMBARD; Monsieur ALPHONSE GILARDIN; Monsieur et Madame MAURICE
DÉCHELETTE et leurs enfants; Monsieur et Madame EDOUARD CHAIGNE et
leurs enfants; Monsieur et Madame CONSTANT ANDRÉ; Monsieur et Madame
EDWARD BROSSET-HECKEL et leurs enfants.

Les familles PLATEL, MIGNOT, LŒUILLEUX, LE MONNIER et
LAUWERS-THIBAUT.

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent
d'éprouver en la personne de

MONSIEUR EMILE AILLAUD

Percepteur en retraite

Officier d'Académie

Président de la Société de Secours Mutuels de Saint-Jean-le-Vieux

La Bugeyssienne

Ancien Maire de Saint-Jean-le-Vieux

leur beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin-germain et cousin, décédé à Saint-
Jean-le-Vieux (Ain), le 7 Octobre 1913, âgé de 74 ans, muni des sacrements
de l'Eglise.

Priez pour Lui!